

## **Note pour les parents d'élèves- Ecole GAMBETTA A**

Chers parents,

Dans le cadre des contraintes sanitaires actuelles, voici les mesures mises en place en cette rentrée scolaire, conformément au *protocole sanitaire* publié par l'Education nationale (Niveau 2 sur 4, voir sur le site de l'école)

- **Concernant la distanciation physique :**

*« Dans les écoles élémentaires, les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...).*

*A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux). »*

- **Concernant le brassage des élèves :**

*« Dès le niveau "vert", la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves) », c'est pourquoi les entrées et sorties sont échelonnées :*

CP et CE1 : 8h20-8h30 / 16h20-16h30    CE2, CM1 et CM2 : 8h30-8h40 / 16h30-16h40

De plus, un sens de circulation est établi à l'intérieur de l'école.

*« La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau. »*

Les récréations en extérieur sont organisées par niveaux

Les élèves demi-pensionnaires déjeunent par classe.

- **Concernant le lavage des mains** (à l'eau et au savon pendant 30 secondes) :

Il est réalisé :            - à 8h20 / 8h30            - avant et après les récréations            - avant et après le déjeuner            - après être allé aux toilettes            - avant et après le goûter de l'étude.

Pensez à faire procéder au lavage des mains sitôt rentrés à votre domicile car il n'est pas effectué à la sortie des classes.

L'utilisation ponctuelle du gel hydroalcoolique se fait sous la surveillance étroite d'un adulte. Chaque salle dispose d'un distributeur. Les élèves n'ont pas à en apporter (cela compliquerait la surveillance).

- **Concernant le port du masque** (assurant une filtration supérieure à 90 %, masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple) :

Il est obligatoire pour les personnels et les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées (dans les Hauts de Seine, l'arrêté préfectoral en vigueur daté du 17 juin 2021 indique que le port du masque en extérieur n'est pas obligatoire dans les établissements scolaires.

ATTENTION, ce même arrêté indique que « *le port du masque est obligatoire dans le département des Hauts-de-Seine pour les personnes de onze ans dans tous les lieux ouverts au public et à l'extérieur dans certaines circonstances :*

- *marchés, brocantes, ventes au déballage;*
- *rassemblements de personnes de toute nature (manifestations, évènements festifs, aux abords des établissements scolaires aux heures d'entrée/sortie;*
- *dans les files d'attente. »*

Il relève de votre responsabilité d'en équiper votre enfant selon le bon usage.

- Concernant les locaux :

Ils sont régulièrement aérés. Les points de contacts sont nettoyés plusieurs fois dans la journée. Le mobilier et les sols sont nettoyés quotidiennement et désinfectés chaque semaine.

- Concernant les fermetures de classes :

« *La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.* » Dans ce cas, vous êtes avertis par mail, pensez à consulter votre messagerie le matin avant de partir.

- Concernant les activités physiques et sportives :

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

Nous avons besoin de votre concours étroit pour garantir au maximum la sécurité de tous.

- **Merci de rappeler régulièrement** à votre enfant l'importance du respect des gestes barrière, plusieurs documents sont disponibles sur le site Internet de l'école. Voir aussi le tuto du Dr Condet concernant le port du masque : <https://www.youtube.com/watch?v=mYXN3VUlcAY>
- **Merci de prendre sa température** tous les matins avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).

Nous comptons aussi sur votre vigilance pour **surveiller** l'apparition de symptômes tels *toux, étternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue inhabituelle, troubles digestifs, sensation de fièvre*, ETC. et nous **signaler** toute situation anormale.

Merci de ne pas masquer ces symptômes avec la prise de paracétamol.

- **Merci de veiller** à ce que votre masque couvre votre bouche ET votre nez aux abords de l'école (et ailleurs !) et de déposer ou récupérer votre enfant **rapidement** pour ne pas créer de bouchon.

**Soyez assurés que nous ferons tout pour que cette nouvelle année soit la plus agréable possible tout en veillant à la sécurité de tous. Signalez-nous toute difficulté, nous verrons ensemble, avec éventuellement l'appui des membres du RASED, comment vous aider à la surmonter.**

Prenez soin de vous et à bientôt.

Diane BRUAS, le 3 septembre 2021

Date et signature :